

DELIBERATION N°2025-12 04
Annexe : Débat d'orientation budgétaire 2026

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20251220-20251204-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL
 Séance du 20 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 décembre à 14h00, les membres du comité syndical légalement convoqués le 18 décembre 2025, se sont réunis à Marines, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 17 décembre 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), M. Visbecq de Clery-en-Vexin, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Risico d'Haravilliers, Mme Lucas de Marines, Mme Verbeke de Moussy ;

CCVVS : M. Caurette de Chaussy ;

DELEGUES EXCUSES :

Mme Ripaud d'Ableiges (ccvc), Mme Sorel d'Ambleville (ccvvs), Mme Mathon d'Avernes (ccvc), Mme George et M. Bechet de Brignancourt (ccvc), M. Teilland de Condecourt (ccvc), Mme Morgue de Longuesse (ccvc), Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), M. Millouet de Mondetour-en-Vexin (ccvvs) ; Mme Lourtيل de Vigny (ccvc) ;

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Arthies (ccvvs), Berville (ccvc), Boissy l'Aillerie (ccvc), Bréançon (ccvc), Commeny (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne (ccvc), Frémécourt (ccvc), Genainville (ccvvs), Guiry-en-Vexin (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Montgeroult (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Omerville (ccvvs), Sagy (ccvc), Saint-Clair-sur- Epte (ccvvs), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Seraincourt (ccvc), Théméricourt (ccvc), Theuville (ccvc), Us (ccvc) ;

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin ;

1 POUVOIR DONNE : Mme Lourtيل de Vigny à M. Caurette.

Au total, 7 maires ou délégués sont présents, représentant 8 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 17 décembre, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 14h00.

Mme Risico est nommée secrétaire de séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2026

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

Le conseil syndical,

- à l'issue de l'exposé de la Présidente quant aux grandes lignes à retenir pour l'élaboration future du Budget Primitif 2026 et
- à l'appui des données présentées dans la note explicative de synthèse jointe,
- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026,

*Certifié exécutoire après dépôt en
 Préfecture et publication le :*

La Présidente

Pour extrait certifié conforme,
 Le 5 janvier 2026
 La Présidente
 Catherine Carpentier

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

PRÉAMBULE :

La tenue du Débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un Débat d'Orientation Budgétaire sur les orientations générales de ce budget et dans un délai maximum de dix semaines pour les communes ou EPCI appliquant la M57.

Le Conservatoire du Vexin est donc tenu à ces obligations.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

La loi n° 2016-991 du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », et de ses décrets d'application, complétée par les dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques LPFP 2018/2022 précise que le maire/président présente à l'assemblée délibérante :

- Un rapport sur les orientations budgétaires dont les hypothèses de prévisions sont étayées en matière fiscale, de tarification, de subventions et sur les relations financières avec le groupement de rattachement,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette,
- Les objectifs concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel
- Un volet ressources humaines (uniquement pour les communes de +de 10 000 habitants et les EPCI de +de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants).

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat à l'appui de la délibération s'y rapportant.

ÉLEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE POUR 2026 :

- ◆ **Projet de loi de finances pour 2026 :** Le gouvernement table en 2026 sur une prévision de croissance de 1,0 % (0,7 en 2025) et sur une prévision d'inflation à 1,3% (contre 2,1% en 2024 et 1,1% en 2025). Il projette de ramener le déficit public à -4,7% du PIB en 2026, après un déficit de -5,4% en 2025. Ce dernier devrait être inférieur à 3% en 2029. (*rapport économique, social et financier-PLF pour 2025, publié le 15/10/2025*).
- ◆ **En 2026, les collectivités territoriales** seront également amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -4,7 % en 2026. Cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

ÉLEMENTS DE CONTEXTE LIES A L'ACTIVITE DU CONSERVATOIRE POUR 2026 :

- ◆ **Adoption du projet d'établissement 2025/2031** ainsi que de ses annexes,
- ◆ **Augmentation de la qualification des enseignants** et stabilisation de l'ETP (2025=8,60),
- ◆ **Stabilisation du nombre d'interventions en milieu scolaire** (42 interventions en 2025/2026 vs 41 interventions en 2024/2025),
- ◆ **Tarification des ensembles et orchestres**,
- ◆ **Mise en place des 2 dispositifs d'aide d'accès à la culture : LABAZ et Pass Culture**
- ◆ **Baisse du nombre d'élèves inscrits au conservatoire** (386 en 2025/2026 vs 416 en 2024/2025) en musique mais stabilité en théâtre et danse,
- ◆ **Baisse du nombre des familles justifiant d'un quotient familial leur permettant un tarif d'inscription adapté** (42 élèves en 2025/2026 vs 54 élèves en 2024/2025) mais augmentation des demandes des familles au-dessus du plafond,
- ◆ **Augmentation de 16% des paiements des cotisations par prélèvements en 3 ou 6 fois**

CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Au regard de 2025 le budget est quasi à l'équilibre. Néanmoins le Budget 2026 pourrait être voté en déficit de – 60 310,77 €, compensé par l'excédent reporté de 2025 (environ 202 700 €). Ce déficit s'explique par :

une baisse des recettes par rapport aux projections CFU 2025 essentiellement due à :

- a. Non-reconduction du transfert de l'excédent en investissement vers le fonctionnement de 21 458,14€
- b. Non-reconduction de la subvention DRAC pour 3 aides à projets de 37 500 €. Cette subvention fera l'objet d'une nouvelle demande début 2026, sans pour en connaître, à ce jour, les montants.
Les recettes inscrites au budget devant être sincères et réelles, aucune somme n'est prise en compte à ce titre,
- c. Non-reconduction de l'aide au fonctionnement « culture et ruralité » du CD95 de 13 500 €.
- d. Plus de convention avec le PNR (4 000 €/annuel) mais des aides ponctuelles sur des sujets ciblés.

des dépenses maîtrisées :

- dépenses maîtrisées des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante,
- dépenses maîtrisées des charges de personnel – tout en prenant en compte les éléments suivants :
 - le départ de la directrice et d'une des secrétaires – en effet nous ne connaissons ni les délais de recrutement ni le niveau de qualification et le statut des futures recrues.
 - le remplacement d'une des professeures de violon qui sera en congé maternité de début février début juin 2026.

CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- achat informatique pour la classe de Musiques Actuelles
- instruments de musique (djembés...)

PROPOSITIONS POUR REDUIRE LE DEFICIT 2026 :

COTISATIONS DES FAMILLES

- Augmentation de la participation des familles (+ 2 %). Pour rappel une augmentation de 2% a été appliquée sur l'année dernière sur les tarifs 2025/2026.
- Application de frais d'inscription : 20 €/élève pour les communes adhérentes- 30 €/élève pour les communes non-adhérentes.

COTISATIONS DES COMMUNES

- Augmentation des interventions scolaires (+ 2 %). Pour rappel une augmentation de 4 % a été appliquée sur l'année dernière sur les tarifs 2025/2026 (communes adhérentes et hors adhérentes).
- Augmentation de la part habitant (+ 3 %) – Passage de 4,47 € à 4,60 €. Pour rappel, la dernière augmentation, de 17%, date de 2023.

Le Conservatoire du Vexin n'a contracté **aucun emprunt**. Aucune dette, aucun engagement pluriannuel de dépenses n'est à reporter au BP 2026.

Effectifs au 13/11/2025 :

filière \ catégorie	A	B	C	Total général	Femmes	Hommes
Administrative			2	2	2	
Titulaire			2	2	2	
Tps complet			2	2	2	
Culturelle	2	18		20	8	12
CDD		11		11	2	9
Tps non complet		11		11	2	9
CDI		4		4	3	1
Tps non complet		4		4	3	1
Titulaire	2	3		5	3	2
Tps complet	1	1		2	2	
Tps non complet	1	2		3	1	2
Technique			1	1		1
CDD			1	1		1
Tps non complet			1	1		1
Total général	2	19	3	23	10	13

« données pour état du personnel pour CFU 2025 et BP 2026.xlsx »

ETP 12,07 versus 12,31 pour 2025 (car moins d'élèves).**Evolutions à venir :****Janvier 2026 :**

-départ de Marie-Flore Pairé, une des secrétaires – recrutement en cours

Février 2026 :

-départ de Sandrine Belgrine Rever, directrice – recrutement à venir

-congé maternité d'une des professeures de violon/alto – recrutement pour remplacement en cours

La Présidente
Catherine Carpentier



CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20251220-20251204-DE

Berger
Levrault